

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 25 mars 2019
Séance du 27 février 2019

32 Acquisition gratuite de parcelles en nature de talus sises allée des Tufts

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**
Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.
- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
MM N'DIAYE, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. BOUADDI, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. CABARET
M. BELMHAND	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. MONTES	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. SERTAIN	Pouvoir à :	M. NATANSON
M. FACCHINI	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. RIFI SAIDI	1

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

Dans la continuité des cessions de ses terrains constituant le talus des Tufts entre l'allée des Tufts et la rue du Haut des Tufts, Oise Habitat propose à la Ville la cession à titre gratuit des parcelles restant lui appartenir pour leur intégration dans le domaine public communal.

Ces parcelles sont cadastrées section XD n°179 pour 300 m², n°229 pour 145 m², n°79 pour 134 m², n°81 pour 108 m², n°82 pour 20 m² et n°83 pour 208 m².

Cette proposition de cession intervient après que Oise Habitat ait fait réaliser des travaux remédiant aux désordres provoqués par l'éboulement du mur de soutènement bordant l'allée des Tufts.

Par délibération du bureau de Oise Habitat en date du 16 avril 2014, la valeur de ces parcelles a été fixée à 150,00 € pour le calcul de la contribution à la sécurité immobilière.

maintenant !

Cette valeur étant inférieure au seuil réglementaire de saisine obligatoire du service des Domaines, cette acquisition par la Commune est conduite sans consultation.

Aussi, il vous est proposé d'accepter l'acquisition de ces parcelles dans ces conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le 26/03/2019
ID : 060-216001743-20190325-DLRG190325032-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L1311-10,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 27 février 2019,
Vu les plans ci-annexés,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter l'acquisition par la Commune à titre gratuit des parcelles cadastrées section XD n°79, 81, 82, 83, 179 et 229 d'une superficie totale de 915 m² sises allée des Tufs.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis - 14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **26 MARS 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29.03.19

et publication ou notification le 29.03.19

affiché le 26.03.19

CREIL, le 29.03.2019

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francis Le Pape

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le 26/03/2019 **SLO**
ID : 060-216001743-20190325-DLRG190325032-DE

03/03/2019

Le 03/03/2019, j'ai eu l'honneur de recevoir de votre service une lettre de motivation pour le poste de...
Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ma candidature et de la confiance que vous m'avez témoignée.
Je suis convaincu que mes compétences et mon expérience en matière de...
me permettront de contribuer efficacement à vos projets.

Très cordialement,

Président de l'ADP